



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Statistiques des accidents du travail chez les jeunes travailleurs en 2005

Colloque « Débute en sécurité »

23 octobre 2006

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Direction générale Humanisation du travail

Dans le cadre de la Semaine Européenne pour la sécurité et la santé au travail 2006

Bruxelles

Bénédicte van Cutsem
Benedicte.Vancutsem@faofat.fgov.be

Statistiques des accidents du travail chez les jeunes travailleurs en 2005.

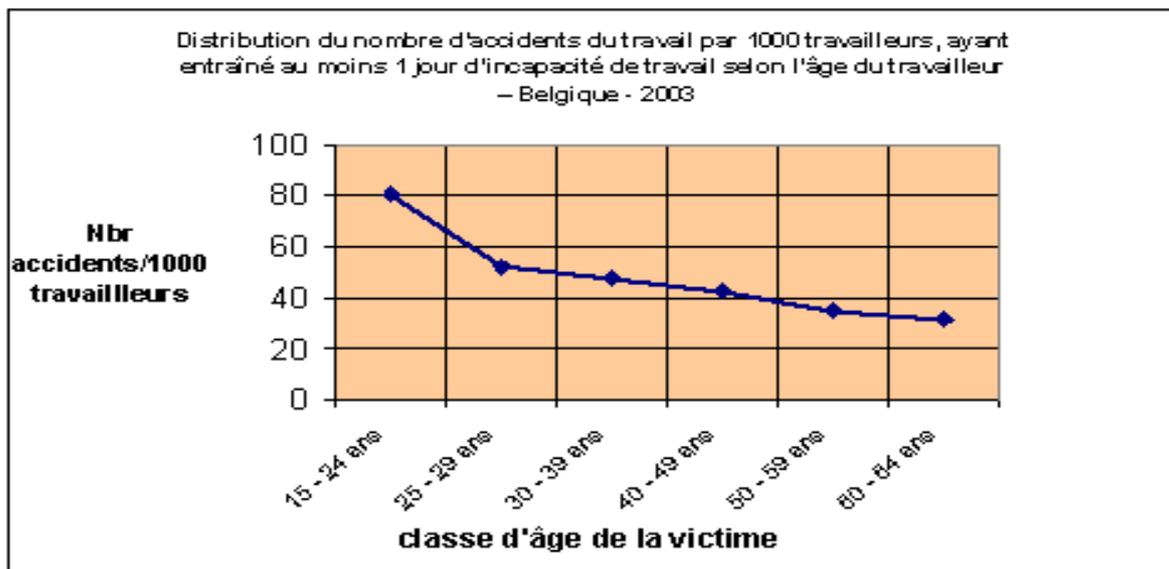
1. SYNTHESE DE L'ETUDE PRESENTEE PAR LE FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AU CONGRES INTER-PROVINCIAL FRANCOPHONE DES COMITES A LA PROMOTION DU TRAVAIL, LE 9 MAI 2006.

Le 9 mai dernier, le Service de la Banque de données et Statistiques du Fonds des Accidents du travail a eu l'honneur de présenter une étude sur les accidents du travail chez les jeunes travailleurs, dans le cadre du Congrès Inter-provincial Francophone des Comités à la Promotion du travail qui s'est tenu au Grand Hornu et à l'organisation duquel le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale avait collaboré. Le thème de ce congrès était « Le jeune et l'accident du travail »

Voici un aperçu des conclusions de l'étude présentée.

Tant les statistiques européennes que belges mettent en évidence un taux d'incidence particulièrement élevé des accidents du travail chez les travailleurs les plus jeunes, ceux de moins de 25 ans. En 2003, on a ainsi enregistré 80 accidents pour 1000 jeunes travailleurs, tandis que ce taux est de 45 pour les travailleurs des autres classes d'âge. Aucun indice ne nous permet de croire à des changements fondamentaux dans les chiffres et les proportions depuis 3 ans.

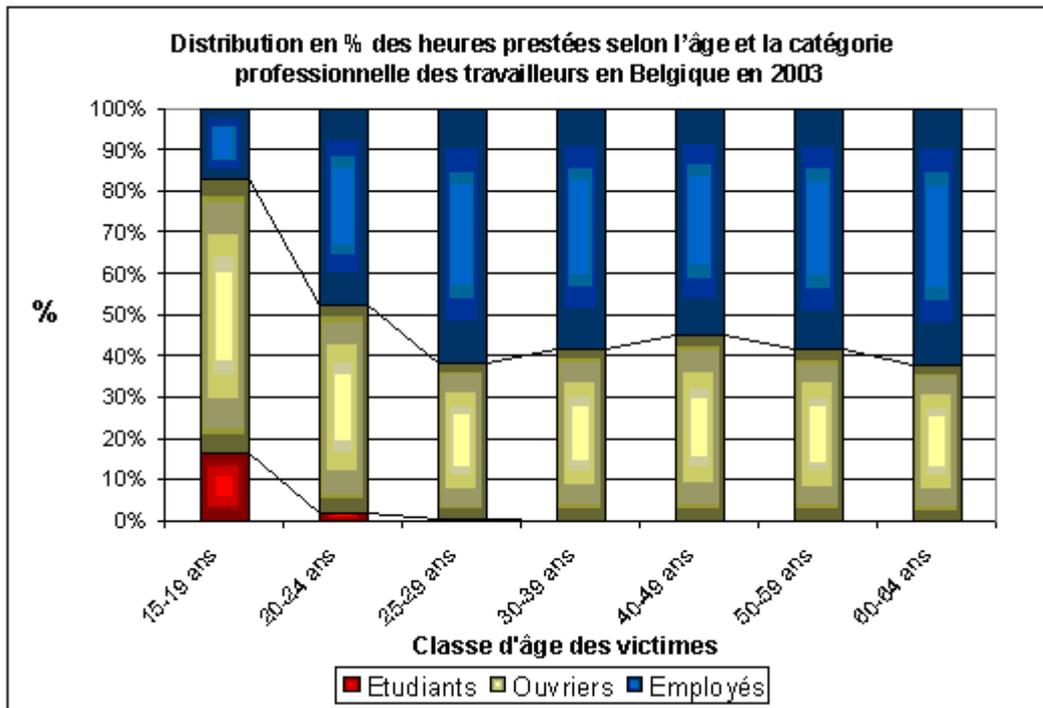
Graphique 1



Ce taux particulièrement élevé s'explique par la présence majoritaire des ouvriers parmi les jeunes travailleurs, tandis que les employés constituent la part la plus importante des effectifs des autres classes d'âge. Or, le risque d'accident chez les ouvriers est, on le sait, beaucoup plus important que chez les employés. Cette différence est inhérente tant à la nature qu'aux conditions de travail des ouvriers.

Le graphique qui suit montre à suffisance les différences de répartition des catégories professionnelles des travailleurs selon leur âge, telles qu'elles se présentaient en 2003 en Belgique.

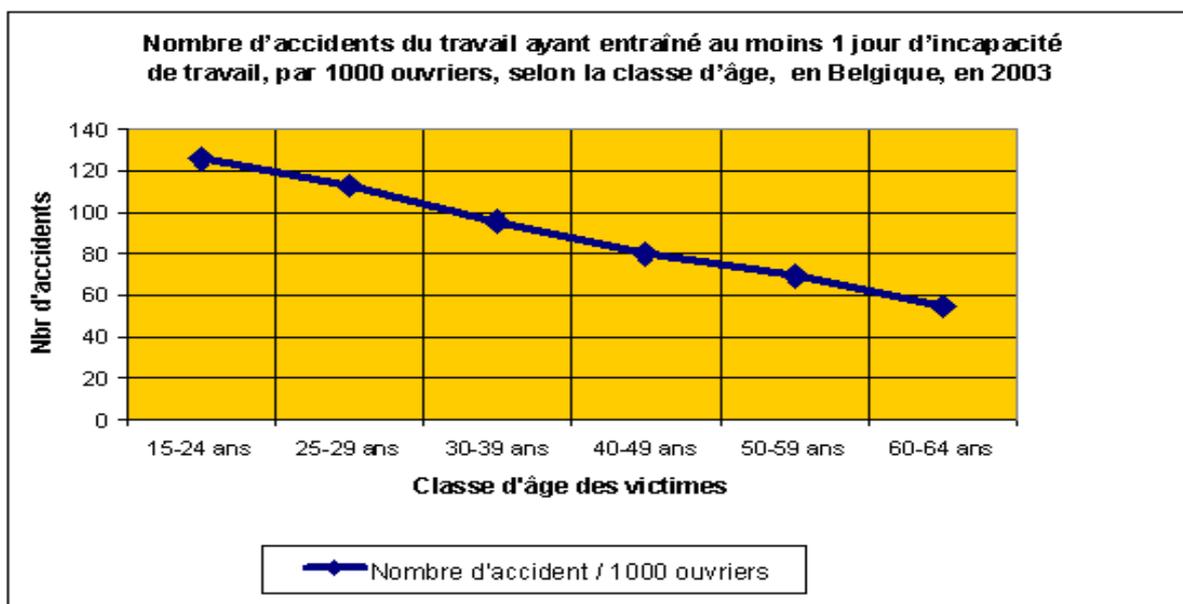
Graphique 2



Il faut noter la part non négligeable des heures prestées par les étudiants qui représentent 16% du volume total des heures prestées par les 15 - 19 ans. Alors qu'ils ne totalisent plus que 2% du volume de travail effectué par les 20 - 24 ans.

Si on limite l'observation des données des accidents du travail aux seuls ouvriers, on constate que le taux d'incidence des accidents chez les jeunes travailleurs reste toujours le plus élevé, même si l'effet est moins spectaculaire. Le taux d'incidence est décroissant de manière régulière en fonction de l'âge de la victime. On ne peut plus parler de rupture entre les jeunes et les autres tranches d'âges de travailleurs.

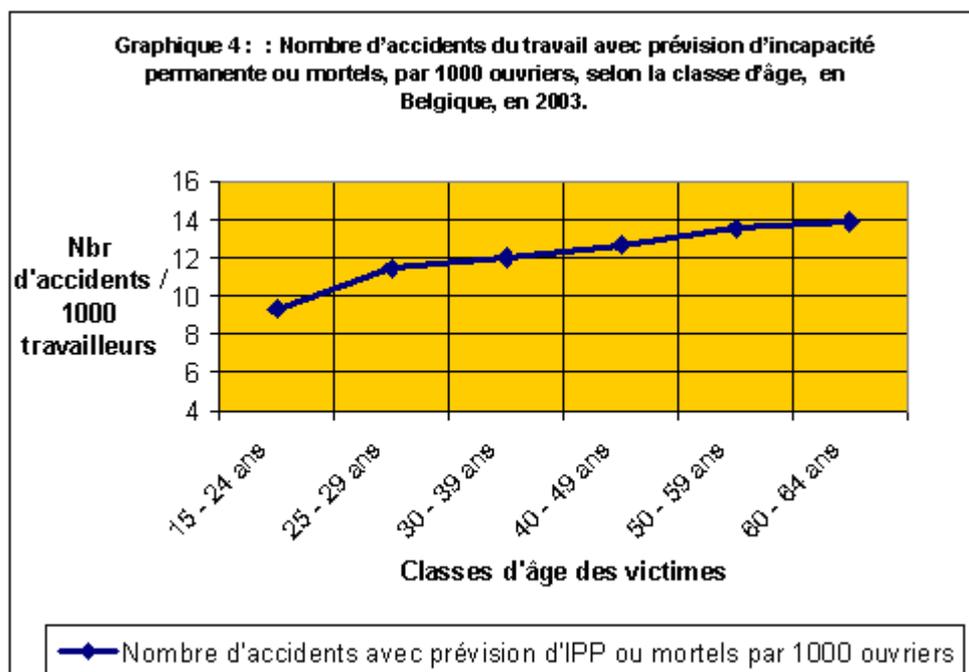
Graphique 3



La courbe de variation du taux d'incidence des accidents du travail chez les ouvriers selon la classe d'âge est décroissante de manière régulière. On peut en déduire d'une part que plus l'ouvrier est jeune, plus le risque qu'il encoure un accident du travail est élevé et d'autre part que le nombre des accidents survenus aux travailleurs entre 15 et 24 ans s'inscrit dans ce constat statistique.

L'observation des accidents avec prévision d'incapacité permanente fait apparaître a contrario, que la fréquence des accidents les plus graves s'accroît avec l'âge de la victime. Plus le travailleur est âgé, plus il court le risque de conserver des séquelles de son accident du travail.

Graphique 4



Par ailleurs, l'examen des accidents des jeunes travailleurs met en exergue certaines caractéristiques qui leur sont spécifiques et sur lesquelles nous reviendrons plus loin dans l'exposé des accidents survenus en 2005

2. L'EVOLUTION DES CHIFFRES DE 2003 A 2005

Avant d'entamer la description approfondie des accidents du travail chez les jeunes travailleurs, encore faut-il pouvoir disposer d'une vue d'ensemble de la problématique des accidents du travail selon la classe d'âge du travailleur. Cette vue d'ensemble, nous vous proposons de l'aborder par le biais de la comparaison entre la distribution par grands groupes d'âge de la population des travailleurs d'une part et des victimes d'accidents du travail d'autre part.

Nous avons réalisé une comparaison étalée sur les trois dernières années disponibles (2003 à 2005) de ces deux populations en Belgique.

Tableau 1

Comparaison des distributions en nombre absolu des travailleurs en équivalents temps plein et des accidents du travail selon la classe d'âge du travailleur de 2003 à 2005										
Années	Classes d'âge								Total	
	15-24 ans		25-49 ans		50 ans +		Inconnu		ETP	AT
	ETP	AT	ETP	AT	ETP	AT	ETP	AT		
		N	N	N	N	N	N	N	N	N
2003	239 084	33 322	1 465 557	114 204	285 536	17 572	14	54	1 990 190	165 152
2004	235 863	31 858	1 479 045	112 233	293 906	17 855	12	33	2 008 826	161 961
2005	232 268	30 524	1 498 149	111 187	308 508	18 758	14	61	2 038 939	160 530

En ce qui concerne le volume de l'emploi, l'examen comparatif des chiffres absolus du volume des équivalents temps plein et par conséquent, du volume des heures prestées, démontre une augmentation globale du volume de l'emploi de près de 50.000 équivalents temps plein mais, une diminution du nombre absolu des jeunes travailleurs de près de 7.000 unités temps plein. Cette diminution s'accompagne d'une augmentation du volume de l'emploi de près de 33.000 unités temps plein pour les 25 - 49 ans et de près de 23.000 unités parmi les travailleurs de plus de 50 ans, ce qui est important.

Pour ce qui est des chiffres des accidents du travail, on relève également une diminution globale du nombre des accidents du travail qui se répercute sur l'ensemble des catégories d'âge des travailleurs, à l'exception de celle des travailleurs les plus âgés, dont le nombre absolu d'accidents du travail augmente de près de 1200 unités.

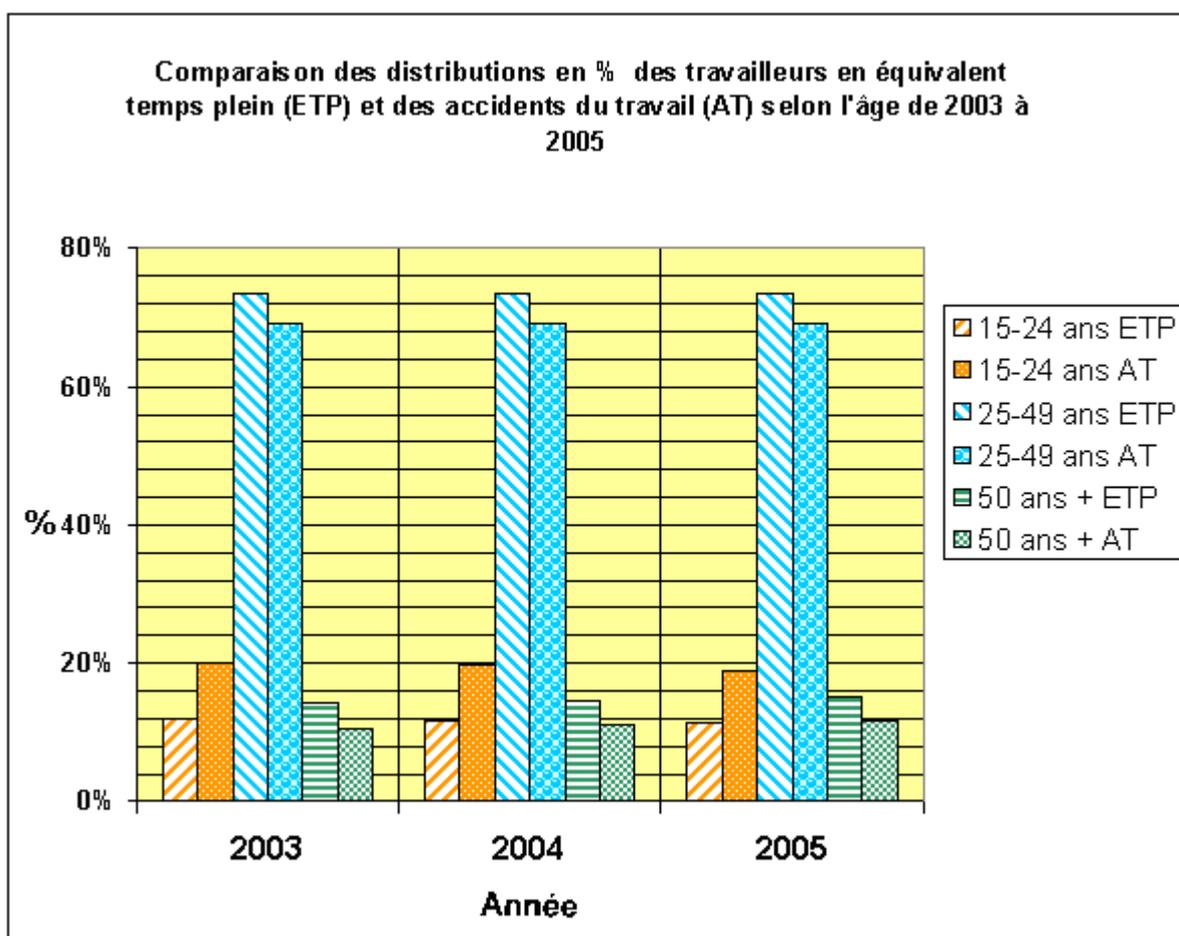
Mais l'intérêt de ces résultats réside avant tout dans leur analyse en termes relatifs. Nous allons donc tenter de répondre ici à quelques questions fondamentales, si l'on veut analyser le risque des accidents chez les jeunes travailleurs.

La distribution des accidents du travail selon les classes d'âge est-elle proportionnelle à la distribution du volume de l'emploi selon ces mêmes classes d'âge ? En d'autres termes, il y a-t-il des classes d'âge qui seraient sur ou sous-représentées parmi les victimes d'accidents par rapport à leur importance sur le marché de l'emploi ?

Tableau 2 :

Comparaison des distributions en % des travailleurs en équivalents temps plein et des accidents du travail selon la classe d'âge du travailleur de 2003 à 2005								
Années	Classe d'âge						Total	
	15-24 ans		25-49 ans		50 ans +		ETP	AT
	ETP	AT	ETP	AT	ETP	AT		
	%	%	%	%	%	%	%	%
2003	12,0%	20,2%	73,6%	69,2%	14,3%	10,6%	100%	100%
2004	11,7%	19,7%	73,6%	69,3%	14,6%	11,0%	100%	100%
2005	11,4%	19,0%	73,5%	69,3%	15,1%	11,7%	100%	100%

Graphique 5



Le tableau et a fortiori, le graphique nous montrent qu'effectivement les jeunes travailleurs sont sur-représentés parmi les victimes d'accidents du travail. Mais, sur les trois dernières années, cette sur-représentation a tendance à diminuer au détriment des classes d'âge supérieures et en particulier vers les travailleurs de plus de 50 ans.

Il apparaît aussi que cette diminution de la part des jeunes victimes d'accidents du travail est plus rapide (- 1.2%) que la diminution de leur part dans le volume total de l'emploi (-0.6 %). Tandis que la part de la tranche d'âge moyenne ne bouge quasi pas, ni en volume d'heures de travail (-0.1 %), ni en nombre d'accidents du travail (+ 0.1 %), on constate que l'augmentation relative de la part des travailleurs âgés est plus forte pour ce qui est des accidents du travail (+ 1.1%) que pour ce qui est du volume des heures prestées (+ 0.8 %).

La distorsion de la représentation des différentes classes d'âge entre les accidents du travail et le volume d'heures prestées est bien visible sur le graphique 5. celui-ci révèle clairement d'une part, la sur-représentation des 15 - 24 ans parmi les accidentés du travail et à contrario, la sous - représentation des autres classes d'âge et d'autre part, le vieillissement de la population des travailleurs et l'augmentation du nombre des accidents du travail dans cette tranche d'âge des travailleurs.

3. LES ACCIDENTS CHEZ LES JEUNES TRAVAILLEURS EN BELGIQUE EN 2005.

Des 160 530 victimes d'accidents du travail nous avons soustrait de l'étude qui suit les 80 cas pour lesquels nous ne possédions pas une des informations de base suivantes: le genre de la victime, son âge ou sa catégorie professionnelle. Les chiffres qui suivent portent dès lors sur les 160.450 cas pour lesquels nous possédons les caractéristiques de base nous permettant d'analyser les résultats chiffrés.

3.1. la catégorie professionnelle

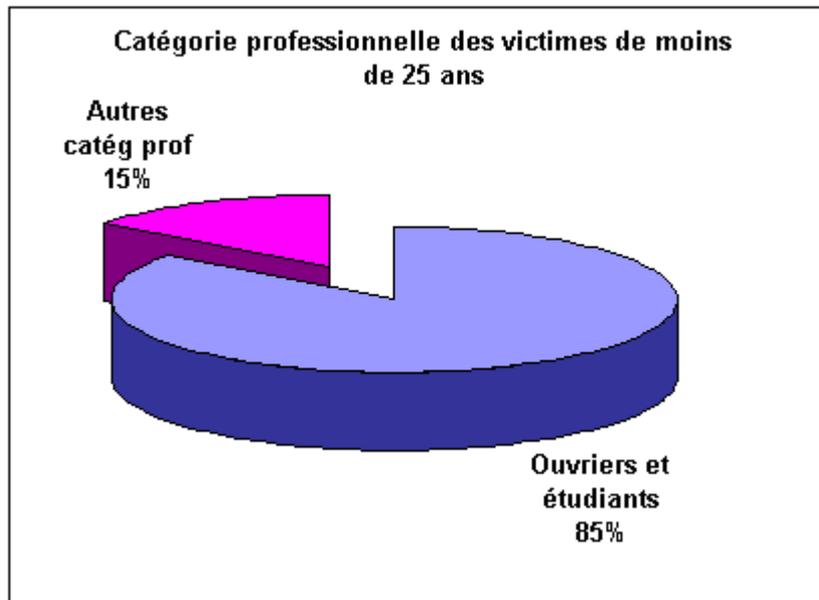
Tableau 3

Distribution des AT en nombre absolu selon la catégorie professionnelle, le genre et l'âge de la victime - 2005													
Age de la victime	Catégorie professionnelle										TOTAL		
	Ouvriers			Etudiants			Employés			Autres	F	H	Total
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	Total			
< de 20 ans	734	3 768	4 502	313	537	850	332	199	531	66	1 386	4 563	5 949
20 - 24 ans	3 035	17 203	20 238	149	256	405	2 443	1 449	3 892	31	5 633	18 933	24 566
25 - 49 ans	14 973	74 839	89 812	25	94	119	11 850	9 296	21 146	101	26 863	84 315	111 178
50 ans et +	2 638	12 272	14 910	0	0	0	1 751	2 055	3 806	41	4 403	14 354	18 757
Total	21 380	108 082	129 462	487	887	1 374	16 376	12 999	29 375	239	38 285	122 165	160 540

Tableau 4

Distribution des AT en fréquence relative selon la catégorie professionnelle, le genre et l'âge de la victime - 2005													
Âge de la victime	Catégorie professionnelle										TOTAL		
	Ouvriers			Etudiants			Employés			F	H	Total	
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total				
< de 20 ans	12,3%	63,3%	75,7%	5,3%	9,0%	14,3%	5,6%	3,3%	8,9%	23,3%	76,7%	100%	
20 - 24 ans	12,4%	70,0%	82,4%	0,6%	1,0%	1,6%	9,9%	5,9%	15,8%	22,9%	77,1%	100%	
25 - 49 ans	13,5%	67,3%	80,8%	0,0%	0,1%	0,1%	10,7%	8,4%	19,0%	24,2%	75,8%	100%	
50 ans et +	14,1%	65,4%	79,5%	0,0%	0,0%	0,0%	9,3%	11,0%	20,3%	23,5%	76,5%	100%	
Total	13,3%	67,4%	80,7%	0,3%	0,6%	0,9%	10,2%	8,1%	18,3%	23,9%	76,1%	100%	

Graphique 6



L'analyse de la distribution des Accidents du travail selon la catégorie professionnelle montre que dans les tranches d'âge les plus jeunes des victimes d'accidents du travail, c'est-à-dire les moins de 25 ans, les ouvriers et les étudiants intérimaires ou non, qui sont par ailleurs le plus souvent des ouvriers eux aussi, représentent 85 % du total des victimes d'accidents du travail du même âge. Et parmi ces ouvriers et étudiants, les hommes représentent 84% d'entre eux.

Ce constat est encore plus marqué si on regarde les moins de 20 ans, où les ouvriers et les étudiants composent 90 % du total des victimes d'accidents du travail de cet âge et parmi eux, 80 % sont des jeunes hommes.

Nous pouvons donc conclure de ces tableaux que les jeunes hommes ouvriers ou étudiants constituent un groupe à risque important. C'est la raison pour laquelle, nous allons poursuivre l'analyse du profil de l'accidenté en nous limitant à ces deux catégories professionnelles.

Les tableaux et graphiques qui vont suivre vont ainsi comparer les 26 003 jeunes travailleurs de moins de 25 ans, ouvriers ou étudiants, avec l'ensemble des salariés du secteur privé dans notre pays.

Nous avons regroupé sous le terme générique d'ouvrier, les victimes d'accidents renseignées comme ouvriers, ouvriers à statut d'employé, les ouvriers intérimaires, les gens de maison et sous le terme d'étudiants, les étudiants et les étudiants intérimaires.

3.2. les conséquences des accidents du travail chez les jeunes

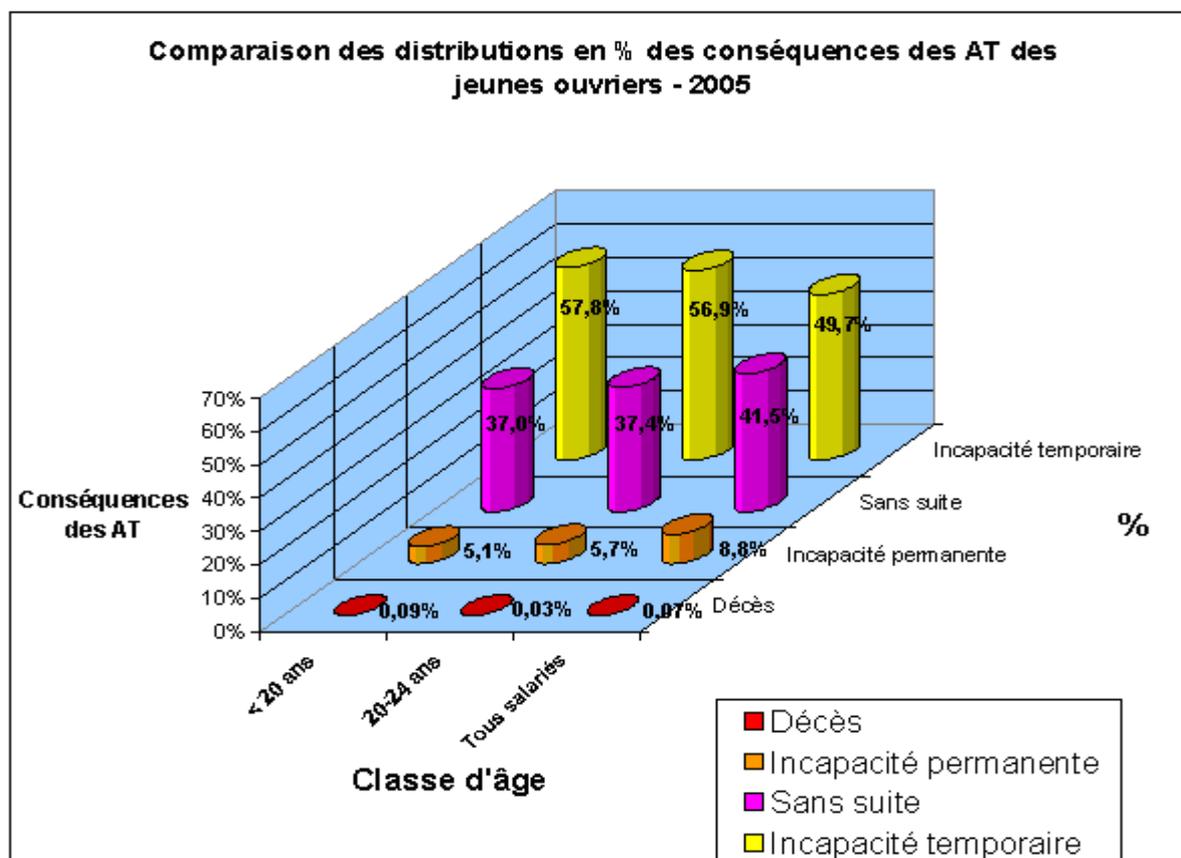
Tableau 5

Distribution en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail chez les jeunes ouvriers et étudiants - 2005						
Catégorie professionnelle	Âge de la victime	Conséquence de l'AT				Total
		Sans suite	Incapacité temporaire	Incapacité permanente	Décès	
Ouvriers et étudiants	< 20 ans	1 983	3 093	273	5	5 354
	20-24 ans	7 713	11 745	1 185	6	20 649
Total jeunes		9 696	14 838	1 458	11	26 003
Tous salariés		66 639	79 743	14 082	118	160 582

Tableau 6

Distribution en fréquence relative des conséquences des accidents du travail chez les jeunes ouvriers et étudiants - 2005						
Catégorie professionnelle	Âge de la victime	Conséquence de l'AT				Total
		Sans suite	Incapacité temporaire	Incapacité permanente	Décès	
Ouvriers et étudiants	< 20 ans	37,0%	57,8%	5,1%	0,09%	100%
	20-24 ans	37,4%	56,9%	5,7%	0,03%	100%
Total jeunes		37,3%	57,1%	5,6%	0,04%	100%
Tous salariés		41,5%	49,7%	8,8%	0,07%	100%

Graphique 7



Les résultats chiffrés et graphiques nous montrent une importante différence dans les conséquences des accidents survenus chez les jeunes par rapport à l'ensemble des victimes salariées. Chez les jeunes, l'accident occasionnera plus fréquemment une incapacité temporaire de travail. Mais a contrario, il laissera subsister moins souvent des séquelles économiquement indemnissables.

Ainsi, 57,1 % des accidentés jeunes connaîtront une période d'incapacité de travail sans incapacité permanente, contre 49,7 % chez l'ensemble des salariés. Mais, seuls 5,6 % d'entre eux garderont de leur accident une perte économique sur le marché général du travail, contre 8,8 % de l'ensemble des victimes en Belgique.

De manière globale, l'analyse des conséquences des accidents du travail montre que 62,7 % des accidents survenus chez un jeune de moins de 25 ans auront une conséquence en terme d'incapacité temporaire, permanente ou de décès, pour 58,5 % pour l'ensemble des catégories d'âge.

Cette différence est encore plus forte pour les travailleurs les plus jeunes. Chez les moins de 20 ans, ce sont plus de 63 % des accidents qui occasionneront une incapacité temporaire, permanente ou un décès.

On peut donc conclure que l'accidenté jeune encourra plus souvent une incapacité temporaire qu'une autre victime, mais qu'il en conservera moins souvent des séquelles permanentes.

3.3. Les secteurs d'activité économique les plus touchés

La comparaison des secteurs d'activité les plus touchés par les accidents du travail chez les jeunes et ceux qui le sont par les accidents du travail en général, nous montre que les douze secteurs d'activité économique les plus touchés sont les mêmes. Bien sûr, l'ordre est quelque peu bousculé lorsque l'on analyse les classes d'âge les plus jeunes. On ne sera ainsi pas étonné de voir apparaître des phénomènes liés aux travaux typiques des étudiants.

Ainsi, le secteur HORECA remonte-t-il de la 10^{ème} à la 5^{ème} position, de même le secteur code NACE 74 incluant le travail intérimaire, qui est devenu, au fil du temps, un très gros pourvoyeur d'emploi "étudiants", se classe-t-il en 1^{ère} position. Ce secteur qui connaît 14,1 % de l'ensemble des accidents du travail, voit survenir plus de 24,4 % des accidents chez les moins de 25 ans et plus de 30,5 % de ceux qui arrivent aux moins de 20 ans.

La construction qui pour l'ensemble du secteur privé, se classe en 1^{ère} position, arrive en second lieu quand il s'agit des accidents chez les jeunes travailleurs, mais avec une part relative assez proche de celle qui est la sienne dans l'ensemble du secteur privé.

Il convient de relever également que dans les 3 secteurs les plus touchés, ainsi que dans l'HORECA, les moins de 20 ans sont relativement plus souvent victimes d'accidents du travail que ceux entre 20 et 24 ans.

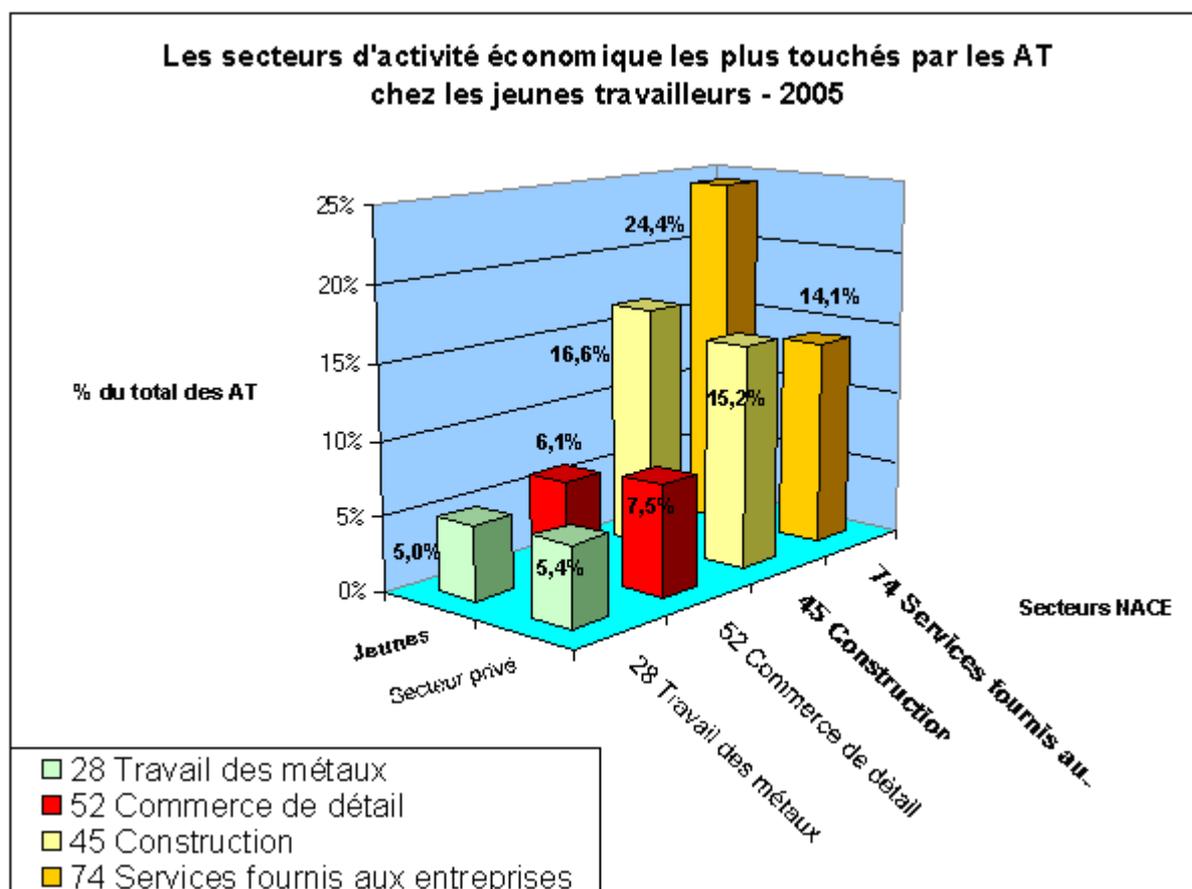
Tableau 7

Comparaison des secteurs d'activité économique des employeurs les plus touchés selon l'âge de la victime										
Code NACE 02	Secteur d'activité	Jeunes						Ensemble du secteur privé		
		< 20 ans		20-24 ans		Total jeunes		N	%	Position dans le secteur privé
		N	%	N	%	N	%			
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	1 633	30,5%	4 700	22,8%	6 333	24,4%	19 626	14,1%	2
45	Construction	972	18,2%	3 336	16,2%	4 308	16,6%	21 142	15,2%	1
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	525	9,8%	1 069	5,2%	1 594	6,1%	10 465	7,5%	4
28	Travail des métaux	219	4,1%	1 073	5,2%	1 292	5,0%	7 601	5,4%	7
55	Hôtels et restaurants	362	6,8%	879	4,3%	1 241	4,8%	4 480	3,2%	10
85	Santé et action sociale	170	3,2%	995	4,8%	1 165	4,5%	18 104	13,0%	3
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	147	2,7%	830	4,0%	977	3,8%	8 085	5,8%	5
50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	208	3,9%	651	3,2%	859	3,3%	3 986	2,9%	12
15	Industries alimentaires	115	2,1%	710	3,4%	825	3,2%	6 073	4,4%	8
63	Services auxiliaires des transports; agences de voyages	85	1,6%	704	3,4%	789	3,0%	5 996	4,3%	9
60	Transports terrestres	69	1,3%	628	3,0%	697	2,7%	7 782	5,6%	6
29	Fabrication de machines et équipements	67	1,3%	629	3,0%	696	2,7%	4 013	2,9%	11
Total 12 secteurs principaux		4 572	85,5%	16 204	78,4%	20 776	79,9%	117 353	84,2%	
TOTAL		5 354	100%	20 649	100%	26 003	100%	139 520	100%	

Le graphique qui suit montre clairement la forte représentation des secteurs du travail intérimaire et de la construction parmi les jeunes victimes d'accidents du travail.

A contrario, les secteurs du commerce de détail et de la santé et du travail social sont relativement moins touchés par les accidents du travail lorsque l'on analyse les accidents survenus aux seuls jeunes travailleurs.

Graphique 8



L'analyse n'est pertinente que pour autant que la relation entre les accidents du travail et le volume de l'emploi soit établie. Ainsi le tableau 8 présente-t-il la comparaison entre la part des jeunes dans les accidents et la place que ces mêmes jeunes occupent dans le volume de l'emploi au sein de ces secteurs d'activité économique.

Tableau 8

Comparaison des parts relatives des jeunes dans le volume de l'emploi au 30 juin - en nombre de travailleurs occupés - et dans le total des AT, dans les principaux secteurs d'activité - 2005							
Code NACE 02	Secteur d'activité	< 20		20-24 ans		Total jeunes	
		% Emploi	% AT	% Emploi	% AT	% Emploi	% AT
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	19,0%	30,5%	19,4%	22,8%	19,3%	24,4%
45	Construction	16,0%	18,2%	14,5%	16,2%	14,8%	16,6%
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	5,1%	9,8%	3,3%	2,5%	3,7%	6,1%
28	Travail des métaux	2,0%	4,1%	3,6%	5,2%	3,3%	5,0%
55	Hôtels et restaurants	26,0%	6,8%	13,9%	4,3%	16,7%	4,8%
85	Santé et action sociale	2,5%	3,2%	5,3%	4,8%	4,7%	4,5%
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	1,6%	2,7%	3,6%	4,0%	3,2%	3,8%
50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	5,5%	3,9%	3,5%	3,2%	3,9%	3,3%
15	Industries alimentaires	3,4%	2,1%	4,0%	3,4%	3,8%	3,2%
63	Services auxiliaires des transports; agences de voyages	0,5%	1,6%	1,5%	3,4%	1,3%	3,0%
60	Transports terrestres	0,7%	1,3%	2,7%	3,0%	2,3%	2,7%
29	Fabrication de machines et équipements	0,8%	1,3%	2,2%	3,0%	1,9%	2,7%

Cette analyse permet de relativiser quelque peu le classement établi ci-dessus.

On remarque ainsi que les secteurs qui connaissent le plus grand nombre d'accidents du travail chez les jeunes sont aussi ceux qui en emploient la plus grande proportion parmi leurs travailleurs.

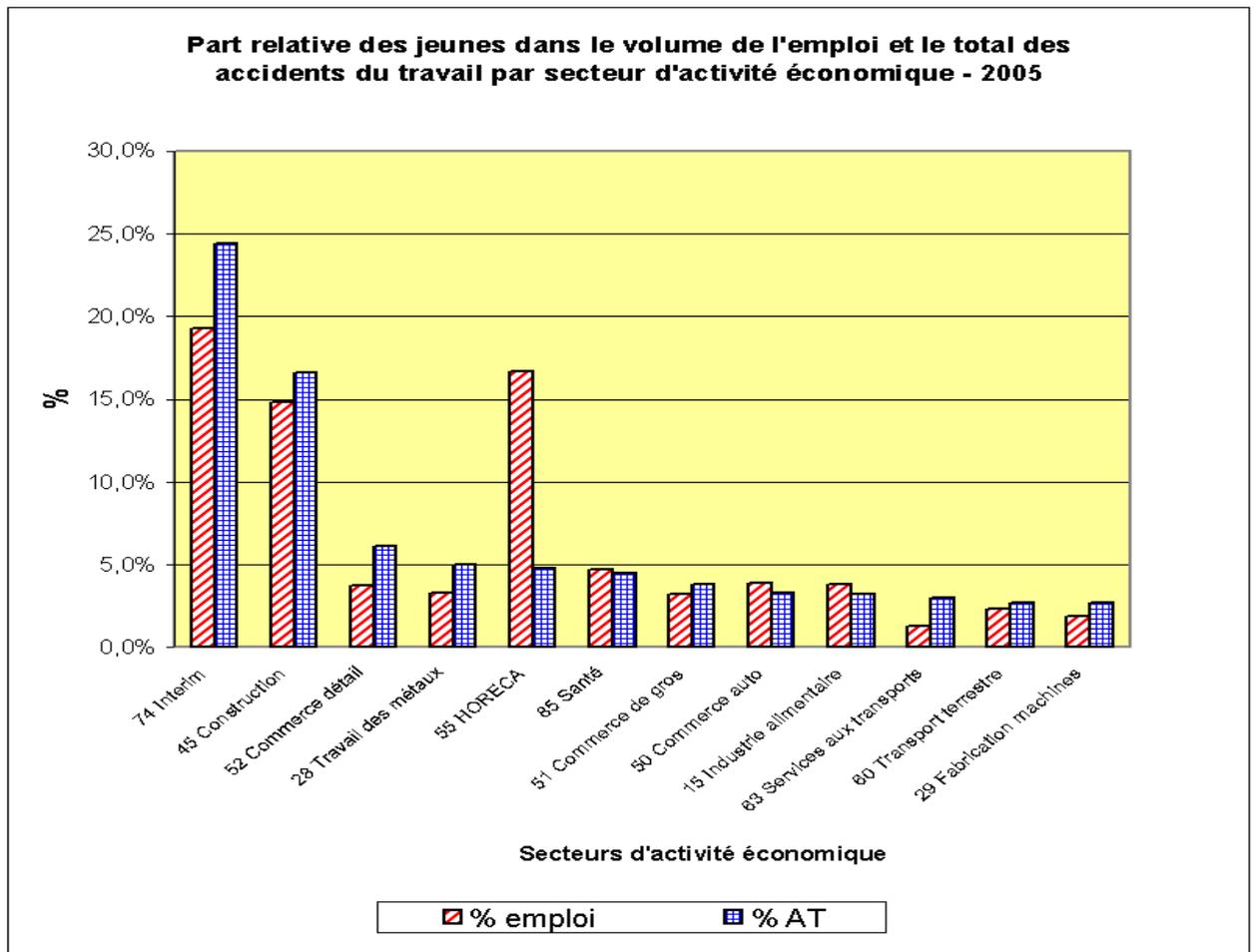
Force est cependant de constater que la part des jeunes parmi les victimes est, dans 8 des 12 secteurs les plus touchés, largement supérieure à leur proportion parmi les effectifs occupés. Ce phénomène est particulièrement frappant pour les classes d'âge en dessous de 20 ans où des distorsions souvent importantes sont observées. Les résultats du secteur intérimaire qui pourraient paraître alarmants sont tempérés fortement par le simple fait que les chiffres de l'emploi sont ceux fournis par l'ONSS au 30 juin de l'année, soit avant l'afflux estival des jobistes et que les chiffres des accidents du travail couvrent quant à eux la totalité de l'année 2005. Cette pondération doit sans doute également s'appliquer dans le secteur du commerce de détail.

Exception notable, le secteur de l'HORECA qui voit son pourcentage des jeunes victimes d'accidents du travail de loin inférieur à leur place dans le volume de l'emploi du secteur et en particulier pour les moins de 20 ans. Cette importante distorsion par rapport aux autres secteurs nous interpelle fortement quant à son origine.

Les secteurs du commerce automobile et de l'industrie alimentaire et de la santé et de l'action sociale connaissent eux aussi, mais dans des proportions bien moindres, une part moins importante des jeunes parmi les victimes d'accidents du travail que parmi les travailleurs.

Ces distorsions entre la part des jeunes parmi les victimes d'accidents du travail en regard de leur part dans les effectifs des travailleurs des secteurs d'activité économique les plus touchés sont clairement illustrées dans le graphique qui suit.

Graphique 9



3.4. Le moment de l'accident

La répartition mensuelle des accidents du travail dans le secteur privé en général est relativement uniforme, hormis les pics de juin et septembre et le creux des mois d'été, que nous retrouvons chaque année.

La courbe de distribution des accidents du travail chez les jeunes travailleurs lui est relativement parallèle, à l'exception d'une plus forte proportion d'accidents durant les mois d'été, qu'il faut très certainement lier aux jobs des étudiants.

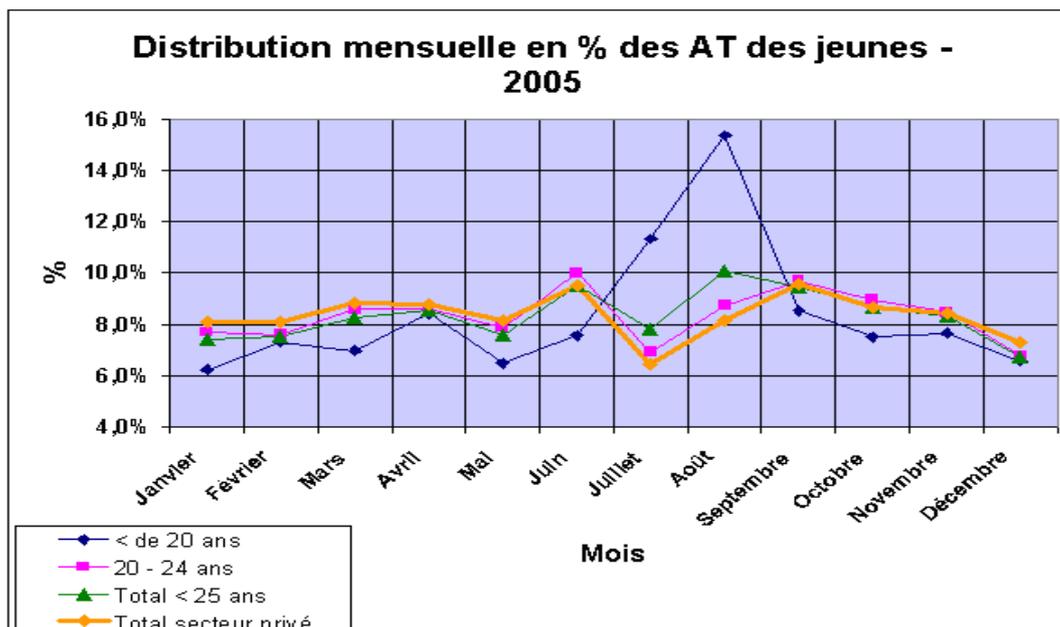
Chez les moins de 20 ans, il existe manifestement un pic estival, dont l'explication la plus plausible est sans doute les jobs d'étudiants qui se concentrent sur cette période.

La courbe des 20 - 24 ans est parallèle à la courbe générale, avec les mêmes pics de juin et septembre et les mêmes creux estivaux et hivernaux.

Tableau 9

Comparaison de la distribution en % des accidents du travail sur l'année 2005, selon la classe d'âge de la victime								
Mois	Jeunes ouvriers						Total secteur privé	
	< de 20 ans		20 - 24 ans		Total < 25 ans		N	%
	N	%	N	%	N	%		
Janvier	334	6,2%	1 590	7,7%	1 924	7,4%	13 028	8,1%
Février	392	7,3%	1 572	7,6%	1 964	7,6%	13 003	8,1%
Mars	374	7,0%	1 773	8,6%	2 147	8,3%	14 170	8,8%
Avril	451	8,4%	1 774	8,6%	2 225	8,6%	14 126	8,8%
Mai	347	6,5%	1 628	7,9%	1 975	7,6%	13 104	8,2%
Juin	405	7,6%	2 068	10,0%	2 473	9,5%	15 270	9,5%
Juillet	607	11,3%	1 431	6,9%	2 038	7,8%	10 345	6,4%
Août	823	15,4%	1 805	8,7%	2 628	10,1%	13 084	8,1%
Septembre	457	8,5%	2 004	9,7%	2 461	9,5%	15 365	9,6%
Octobre	402	7,5%	1 851	9,0%	2 253	8,7%	13 921	8,7%
Novembre	410	7,7%	1 751	8,5%	2 161	8,3%	13 528	8,4%
Décembre	352	6,6%	1 402	6,8%	1 754	6,7%	11 718	7,3%
Total	5 354	100%	20 649	100%	26 003	100%	160 662	100%

Graphique 10



3.5. Le processus accidentel chez les jeunes

L'analyse du processus accidentel chez les jeunes travailleurs (ouvriers et étudiants) permet de relever quelques singularités par rapport à l'ensemble des accidents survenus dans le secteur privé.

Le type de travail

Tableau 10

Le type de travail	Jeunes	Secteur privé
Production, transformation, stockage	42,7%	31,9%
Préparation des autres tâches, maintenance, nettoyage	21,1%	23,3%
Construction	13,0%	10,5%
Tâche de service	8,3%	16,9%
Autre type de travail	5,2%	5,4%
Les 5 plus fréquents	90,3%	88,0%

Le type de travail effectué le plus fréquemment lors de la survenue d'un accident du travail chez un jeune travailleur est plus souvent que pour l'ensemble des accidents du travail un travail de production, de transformation ou de stockage (42,7% contre 32 %). Viennent ensuite les tâches connexes aux travaux de production, de construction, agricoles ou de service. Le travail de la construction arrive en troisième place du classement chez les jeunes devant les tâches de service qui occupent la troisième place dans le classement de l'ensemble des accidents du travail.

La déviation ou élément déviant de la normale et ayant conduit à l'accident

Tableau 11

Déviations	Jeunes	Secteur privé
Perte de contrôle objet, machine, moyen de transport	27,6%	22,7%
Mouvement du corps sans contrainte physique	17,3%	16,7%
Rupture, bris, chute d'agent matériel	15,6%	14,7%
Chute de personne	12,6%	16,4%
Mouvement du corps sous contrainte physique	10,8%	12,7%
Les 5 plus fréquentes	83,9%	83,2%

L'accident chez les jeunes est le plus souvent le résultat d'une perte de contrôle d'un objet, de la machine ou d'un moyen de transport. Cette déviation représente 28 % des accidents des jeunes contre 23 % pour l'ensemble des travailleurs.

Arrivent ensuite les accidents survenant à la suite de mouvements du corps, sans contrainte physique comme le port de charge par exemple. Ce type d'accident représente 17,3 % des accidents chez les jeunes. Ils sont suivis des accidents survenus à la suite de la rupture ou de la chute d'un agent matériel qui constituent près de 16 % des accidents. Ces 3 formes de déviation apparaissent plus fréquemment chez les jeunes que dans l'ensemble des accidents du travail.

A contrario, les jeunes chutent moins fréquemment que l'ensemble des travailleurs ayant eu un accident du travail.

L'agent matériel lié à la déviation

Tableau 12

Agent matériel	Jeunes	Secteur privé
Matériaux, objets, produits, éléments de machines, bris etc.	27,4%	23,3%
Outils à mains non motorisés	10,9%	9,2%
Dispositif de convoyage, transport, stockage	10,1%	9,1%
Bâtiments, constructions, surfaces à niveau	8,8%	11,3%
Bâtiments, constructions, surfaces en hauteur	5,8%	6,8%
Les 5 plus fréquents	63,1%	59,7%

Les objets, matériaux, produits ou éléments de machines sont l'agent matériel lié à la déviation le plus souvent en cause chez les jeunes accidentés. Ce type d'agent matériel se rencontre plus fréquemment chez les jeunes que dans l'ensemble des accidents du travail, puisqu'ils représentent plus de 27 % des accidents des jeunes contre 23 % dans l'ensemble du secteur privé. Il en est de même pour les outils à mains non motorisés qui arrivent en seconde position avec près de 11 % des accidents ainsi que des dispositifs de transport et de stockage qui suivent avec 10 % des accidents des jeunes.

Les jeunes semblent par contre moins enclins que l'ensemble des accidentés à connaître des accidents liés aux espaces et surfaces de circulation qu'elles soient en hauteur ou de plain-pied.

La modalité de la blessure

Tableau 13

Modalité de blessure	Jeunes	Secteur privé
Contact avec objet coupant, pointu, dur, etc	27,7%	23,8%
Heurt par objet en mouvement	18,4%	17,1%
Ecrasement, chute contre objet immobile	13,8%	17,2%
Coincement, écrasement	11,7%	8,9%
Contrainte physique ou psychique	10,1%	13,5%
Les 5 plus fréquentes	81,6%	80,5%

La blessure chez un jeune travailleur, survient le plus souvent et dans 28 % des cas, par contact avec un objet que celui-ci soit coupant, pointu ou simplement dur, ou bien en étant heurté par un objet en mouvement, projeté, en balancement ou chutant sur la victime comme c'est le cas dans 18 % des accidents. Pour ces deux modalités aussi, on peut souligner leur plus grande fréquence relative chez les jeunes que pour l'ensemble des accidents du travail.

Près de 14 % des jeunes sont victimes de chutes, dont 2/3 sont des chutes de hauteurs. C'est beaucoup mais, pourtant beaucoup moins en part relative que dans l'ensemble des accidents du travail du secteur privé.

Par contre, les coincements et écrasements sont avec leurs 12 %, sensiblement plus fréquents chez les jeunes travailleurs que parmi l'ensemble des accidentés.

La nature des lésions

Tableau 14

Nature de la lésion	Jeunes	Secteur privé
Plaies	30,9%	26,7%
Contusions et écrasements	22,8%	22,0%
Entorses et foulures	13,0%	14,8%
Traumatismes superficiels	11,3%	10,4%
Autres traumatismes	5,8%	8,2%
Les 5 plus fréquentes	83,8%	81,9%

La distribution des lésions selon leur nature chez les jeunes travailleurs est comparable à celle qui prévaut dans l'ensemble du secteur privé. Les plaies en tous genres représentent 31% des blessures des jeunes suivies par les contusions et écrasements pour 23% et des entorses et foulures pour 13%.

Le siège des lésions

Tableau 15

Siège de la lésion	Jeunes	Secteur privé
Membre supérieur	46,0%	37,7%
Membre inférieur	21,2%	22,9%
Tête	15,1%	14,8%
Tronc	9,0%	12,7%
Sièges multiples	4,7%	6,3%
Les 5 plus fréquents	95,9%	94,3%

Pour ce qui est des sièges de lésions, on constate que les jeunes se blessent beaucoup plus fréquemment que l'ensemble des travailleurs au niveau des membres supérieurs. Ce phénomène est renforcé chez les plus jeunes, puisque les moins de 20 ans se blessent même à 53% au niveau des membres supérieurs. Il faut aussi relever que 80% des atteintes des membres supérieurs se localisent aux doigts ou aux mains.

Les 20-24 ans se blessant par ailleurs plus souvent à la tête que les plus jeunes et que l'ensemble des victimes d'accidents du travail dans le secteur privé.

CONCLUSION GENERALE

Les diverses études menées sur le sujet démontrent un taux d'incidence particulièrement élevé d'accidents du travail chez les jeunes, tant en Belgique que dans le reste de l'Union Européenne. Ce taux s'explique par la présence majoritaire d'ouvriers parmi les jeunes travailleurs. Or, le risque d'accident du travail est plus important chez les ouvriers que chez les employés.

En limitant l'observation aux seuls ouvriers, on observe que le taux d'incidence est régulièrement décroissant en fonction de l'âge du travailleur. On ne peut donc pas parler de rupture entre les jeunes et les autres tranches d'âge de travailleurs.

Ces trois dernières années, la comparaison entre la part des jeunes dans le volume de l'emploi d'un côté et dans le volume des accidents du travail de l'autre, montre d'une part, la réalité de la sur-représentation des jeunes parmi les victimes d'accidents du travail, et d'autre part, la progressive diminution de cette part au détriment des classes d'âge supérieures.

L'analyse des accidents du travail survenus en 2005 révèle que les ouvriers et les étudiants représentent 85 % des jeunes victimes d'accidents sur le lieu du travail et parmi eux, 84 % sont des jeunes hommes.

Mais si les accidents du travail sont relativement plus fréquents chez les jeunes et entraînent plus souvent une incapacité temporaire de travail, ils sont aussi relativement moins graves en termes d'incapacités permanentes.

Les secteurs d'activité économique les plus touchés sont incontestablement ceux de l'intérim et de la construction. Mais l'analyse doit être pondérée par le fait que les secteurs les plus touchés sont aussi ceux qui emploient le plus de travailleurs jeunes

d'une part, et que l'impact du travail étudiant renforce les distorsions liées au travail saisonnier d'autre part.

L'analyse du processus accidentel indique que les jeunes victimes travaillent très souvent à des tâches de production ou de stockage au moment de l'accident. Ils sont fréquemment victimes d'une perte de contrôle des objets manipulés ou travaillés, d'éléments de machine voire d'outils à mains avec lesquels ils entrent en contact ou sont heurtés ou coincés. Les jeunes chutent manifestement moins souvent que l'ensemble des victimes d'accidents du travail.

La plupart des blessures se présentent sous la forme de plaies, de contusions et écrasements et d'entorses. Elles touchent avec une fréquence particulièrement frappante les doigts et les mains des jeunes victimes.